

Département de la Marne

Mairie d'ANGLURE

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal Du Jeudi 29 Septembre 2022

Sur convocation du 20 septembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le Jeudi 29 Septembre 2022 à 20 h 00 sous la présidence de M. Frédéric ESPINASSE, Maire.

Etaient présents : Frédéric ESPINASSE, Annie COULON, Marie-José ROBIN, Philippe HUET, Magali BOUCHER, Francis CASAGRANDE, Guillaume COURTY, Freddy DECORDE et Carine DUPRÉ.

Absents : MM. Fabrice CORBET, Benjamin NEAU et François-Xavier PREVOST, Mmes Lisiane MARMET et Bérandère PIAULT (excusés).

Pouvoirs : Lisiane MARMET à Magali BOUCHER, Benjamin NEAU à Annie COULON, François-Xavier PRÉVOST à Frédéric ESPINASSE.

Secrétaire de séance : M. Freddy DECORDE a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et constate les absences et les pouvoirs.

M. Freddy DECORDE demande à M. le Maire la parole, car c'est la première fois que le Conseil Municipal se réunit depuis le décès de son fils, Tommy, et il souhaitait, ainsi que son épouse, remercier ses collègues conseillers pour leurs marques de sympathie et le soutien apporté dans les douloureux moments qui ont suivi le décès, ainsi que pour le don, qui servira à financer une partie de la pierre tombale.

M. le Maire informe l'assemblée que le distributeur à pizzas vient d'être installé mais il manque encore le kit « communication » (stickers...). Il ne pourra fonctionner qu'une fois le raccordement Enedis fait et la visite du Consuel effectuée. Il est à préciser que ce distributeur ne fera pas concurrence au camion pizzas (Pepone) qui ne vient qu'une fois par semaine, celui-ci a d'ailleurs changé son jour de passage : le jeudi à la place du samedi soir.

1) PV de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2022 :

M. le Maire évoque les points abordés lors de la précédente réunion de Conseil.

En l'absence d'observations, le PV de la réunion du 1^{er} Juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Paire de buts pour le terrain de foot et demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle que deux paires de buts avaient été retirés suite à un contrôle des normes, et que nous devons demander des devis pour leur remplacement.

Le FC Morgendois a acheté une paire conforme à la réglementation, et nous a demandé de participer à l'achat de la deuxième paire.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de commander cette paire de but auprès du même fournisseur que le FC Morgendois pour un **total TTC de 3 167,80 €**.

Nous pouvons espérer obtenir une subvention de 20 % auprès du Département.

PROPOSITIONS ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.

3) Achat de matériel : défibrillateur Cabinet Médical :

M. le Maire expose à l'assemblée que l'on doit toujours pouvoir avoir accès à un défibrillateur à moins de 5 minutes de tout ERP (Etablissement Recevant du Public). Une partie Ouest du territoire est équipée, mais la partie Est, est plutôt en carence Cabinet Médical. Aussi, M. le Maire propose l'achat d'un défibrillateur pour l'installer au Cabinet Médical.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Pour information, le défibrillateur que se trouve au vestiaire de Foot, est à l'intérieur, et donc inaccessible lorsque le local est fermé à clés. Afin de pallier à ce problème, nous allons demander un devis pour un boîtier étanche et faire les transformations nécessaires pour l'installer à l'extérieur.

4) Décisions Modificatives au Budget :

Suite aux différentes décisions d'achat de matériels vues ci-dessus, des Décisions Modificatives au Budget vont être nécessaires afin de permettre budgétairement ces achats :

- 3 200 € en Investissement, pour l'achat d'une paire de buts
- 3 000 € en Investissement, pour l'achat d'un défibrillateur et d'une boîte étanche (vestiaire foot).
- 65 € en Fonctionnement pour verser une subvention au CFA de Pont Ste Marie, pour un apprenti supplémentaire.

PROPOSITIONS ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.

5) Panneau Numérique :

Monsieur le Maire explique que maintenant que le panneau numérique est installé, et la formation faite, nous sommes opérationnels pour l'alimenter en informations.

Par contre, il nous faut définir quelles informations mettre, quelle durée, quelle pertinence, quelle urgence...

Les associations désirant mettre une affiche seront informées du format à respecter et essayer d'être le plus concis possible.

Seules les informations ou manifestations concernant directement Anglure seront mises sur ce panneau.

6) Banc cabinet médical :

Un conseiller nous rapporte la demande de quelques administrés pour mettre un banc à côté du cabinet médical du Dr Tran Phat, car il y a eu quelques altercations lorsque les patients attendent devant le cabinet ou dans leur voiture...

Il ressort des débats qu'il faut se poser la question du bien fondé de cette demande, de sa faisabilité, et est-ce que cela résoudrait un problème qui reste du ressort de la bienséance et de l'éducation.

Pour information, nous avons la confirmation que le Dr Fondaire arrête son activité sur la commune d'Anglure fin novembre. Mais nous attendons un courrier officiel de sa part.

7) Cabinet Corinne NONOT :

Mme Corinne NONOT nous a contacté pour nous exposer son projet de Reïki. Elle aurait besoin d'un local pour son activité. Nous avons pensé à lui proposer une salle à côté du cabinet de Mme Perrine NETO dans l'ancien logement de la perception. Des travaux seront bien évidemment à prévoir. Un loyer sera demandé.

Pour l'instant, elle ne nous a pas donné plus de garanties, il faudrait qu'elle nous fournisse une preuve d'une formation reconnue.

A suivre.

8) Droit de Prémption Urbain :

M. le Maire informe l'assemblée des différents DPU arrivés en Mairie :

- Mise aux enchères de la propriété de M. FRICAULT Daniel par le Tribunal Judiciaire de Châlons en Champagne : 1, Rue du Général de Gaulle (mise à prix 15 000 €)

QUESTIONS DIVERSES :

- **Oktoberfest** : cette manifestation aura lieu le samedi 15/10/2022 à la Salle Intercommunale.
- **Vente terrain pharmacie** : dans le cadre du projet de la future Maison Médicale, M. le Maire informe l'assemblée que le pharmacien d'Anglure a mandaté l'architecte déjà en charge du dossier pour étudier la possibilité de construire sa pharmacie à côté. Il aurait besoin qu'on lui vende 400 à 450 m² de terrain pour construire un bâtiment de 200 à 250 m². Si la Maison Médicale ne se fait pas, le projet ne se ferait pas non plus.
Le Conseil dit oui sur le principe, mais cela fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil. Le prix sera aussi à définir, aux alentours de 40 € le m² en fonction de la viabilisation ou non du terrain.
- **Accueil d'un ukrainien** : nous avons été sollicités en urgence, début août par le CIAS de Sézanne pour savoir si l'on pouvait loger un ukrainien étant donné que nous avons déclaré disposer de logements vacants pour l'accueil de réfugiés. M. Ihor KOSMYNA est chauffeur routier pour une entreprise de transport à Fère-Champenoise. L'entreprise le logeait, mais lorsqu'elle est partie, il s'est retrouvé sans logement. Cela n'a duré qu'un mois et demi. Il est parti mi-septembre car il a été rappelé en Ukraine pour combattre.
- **Fonds d'innovation et de transformation numérique** : les subventions demandées pour les 2 projets : panneau numérique et site Internet nous ont été versées à hauteur de 10 364 €, pour le premier et 4 500 € pour le second.
- **Site Internet** : Mme Delhemme, en charge du développement de notre site Internet, doit récupérer quelques données et nous propose de nous le présenter au cours de notre prochaine réunion de Conseil. Les conseillers vont recevoir le lien, dans les jours qui viennent pour pouvoir accéder au site. La date retenue serait le Jeudi 10/11/2022 à 19 h.
- **Subvention Vidéoprotection** : sur l'ensemble des subventions demandées, nous n'avons qu'une seule réponse : 20 % de la somme globale, soit 20 450 € financé dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR). Le projet est en attente.

- **Distributeur à pizzas** : il est installé, manque encore le branchement électrique, et le passage du Consuel pour qu'il soit opérationnel.
- **Jury Régional de Fleurissement** : nous avons reçu leur rapport suite à leur passage, notre deuxième fleur est maintenue. Ils nous ont donné quelques conseils et pistes à suivre.
- **Vérification poteaux incendie** : tous les 2 ans, nous devons faire vérifier les poteaux incendie de notre commune. L'entreprise Solution Incendie nous a établi un devis qui s'élève à 620 €, à prévoir sur le BP 2023.
- **Éclairage Public** : M. le Maire expose que, suite à l'augmentation du prix de l'énergie, nous avons déjà largement dépassé le budget 2022 sur ce poste, et nous sommes déjà en septembre. Il explique divers calculs, notamment, que le groupement de commande avec le SIEM nous a fait économiser environ 5 000 € et que les illuminations de Noël, grâce aux ampoules LED, ne représentent pas une grosse charge et n'impacteront pas le budget. Par contre, la question se pose de savoir si l'on décide de couper l'éclairage public la nuit, tout, partiellement, à quels horaires... Une décision sera prise lors du prochain CM.
- **Projet agri-voltaïque** : un point est fait sur le projet de ce parc agri-voltaïque situé sur le territoire de notre commune.
- **Exercices hors terrain militaire** : des exercices sont prévus en octobre et novembre et il est probable qu'ils traversent notre commune.
- Pour information, une **ligne régulière du réseau Fluo 51** dessert notre commune : Sézanne – Romilly. Des dépliants sont à disposition.
- **Journal l'Union** : le journal l'Union recherche un correspondant local. Avis aux intéressés.
- **Atelier foral** : projet de création d'un atelier floral sur notre commune. Il s'agirait d'un cours d'une heure ou deux, une fois par mois. La personne recherche un local. Il s'agit d'une activité à but lucratif, donc, le local proposé sera payant.
- **Flyer Brocante** : pour l'année prochaine, il est demandé que le flyer de la Brocante, organisée par le Comité des Fêtes, soit rectifié afin de préciser qui en est l'organisateur et surtout ne pas mentionner le numéro de téléphone de la Mairie.
- **Réunion du 4 octobre 2022** : les professionnels de santé se réunissent le Mardi 4 octobre 2022 à la Salle Communale afin d'avancer sur le projet de Maison Médicale. Le Conseil Municipal est invité à les rejoindre ensuite, vers 20 h 30, pour finir par un cocktail dînatoire.
- **Campagne betteravière 2022/2023** : la société TEREOS nous informe que la campagne betteravière a démarré le 19 septembre 2022 pour une durée estimée à 98 jours. Les prévisions de passage d'enlèvement sont les suivantes : semaine 41, 44, 48 et 51. De plus, une rencontre avec les élus locaux est prévue le 05/10/2022.
- **Projet RAM** : une visite de la salle arrière du BIT va être organisée avec les services du CIAS de Sézanne en vue d'un projet de Relai d'Assistantes Maternelles sur notre commune.

TOUR DE TABLE :

- **Bilan JEP** : cela a encore été un succès avec plus de 430 visiteurs sur le week-end. Un grand merci à tous les bénévoles. Un cadeau a été offert à M. PICART et M. FOURCHET pour le prêt de matériels et leur investissement.

- **Colis des Seniors** : une réunion est prévue pour réfléchir au colis, spectacle ou non..., réunion prévue le Jeudi 06/10/2022 à 19 h.
- **Marché de Noël** : La date retenue est le Samedi 03/12/2022. Une réunion d'organisation est prévue le Mercredi 19/10/2022
- **13 et 14 juillet** : tout s'est très bien déroulé, de la retraite aux flambeaux en passant par les jeux et le feu d'artifice.
- La Mairie a été sollicitée pour intervenir pour placer un chien au refuge de Romilly suite à l'expulsion de son logement du propriétaire.
- **PISTE** : ils nous doivent encore des heures par rapport à la convention passée avec eux. Un point va être fait.
- **Brocante** : la prochaine Brocante aura lieu le **dimanche 10 Septembre 2023**.
- **Marché du terroir** : le Comité des Fêtes souhaite organiser l'année prochaine un Marché du terroir, accompagné d'une exposition de camions. La date reste à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 45.

Prochaine réunion prévue le Jeudi 10/11/2022 à 19 h, sous réserve des disponibilités de la personne qui doit nous présenter le site Internet.